RECRUTEMENT DE DEUX EXPERTS POUR UNE MISSION DE FORMATION EN SURVEILLANCES, FILATURES

Nombre d'experts : 2

Catégorie des experts : internationaux

Pays ou zone géographique : Sénégal/villes de Dakar

Axe n° : 2

Activité n° : 2.4.4

Nombre de jours de la mission : 9

Période prévisionnelle : *du 8 au 19 juillet 2024 (le 16 juillet férié)*

LIMITE DE CANDIDATURE

24 Juin 2024

DURÉE DE LA MISSION

Court Terme

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Afrique

1. Description du projet

Répondant à une priorité commune de l'Union européenne et du Sénégal, le
Projet entend par une approche globale, inclusive et concertée contribuer à renforcer les capacités des forces de sécurité intérieure en termes de prévention, renseignement et lutte contre les trafics illicites aux frontières, et la criminalité organisée, y compris le trafic de migrants et la traite des êtres humains et le terrorisme. Pour cela, il mobilise les ministères de l'Intérieur (police), des Forces armées (gendarmerie), de la Justice, des Finances et du Budget (douane, CENTIF/anti-blanchiment).

Le POC II poursuit la consolidation des forces de sécurité et judiciaires initiées par les projets SENSEC-UE et POC en appuyant les services spécialisés qui combattent cette criminalité organisée de façon principale (la DNLT, la DPJ, la gendarmerie nationale) ou concourante (douane, CENTIF, le CNLTP et le CILMI).

S'agissant d'une criminalité transfrontalière, les coopérations régionales policières et leur corollaire judiciaire sont bien entendu pris en compte.

Le projet s'articule autour de 4 Axes spécifiques :

1 - Consolider les capacités des Forces de sécurité et des acteurs institutionnels dans la lutte contre le trafic de migrants, la traite des êtres humains et la prise en compte des victimes au Sénégal.

2 - Professionnaliser les forces de sécurité spécialisées ou en poste sur les frontières dans la détection des trafics, le renseignement transfrontalier et la sécurisation des zones frontalières.

3 - Renforcer la chaîne pénale au Sénégal en appuyant les formations des magistrats et des Officiers de police judiciaire sur les domaines du terrorisme et la criminalité organisée.

4 - Dynamiser la coopération opérationnelle avec les pays limitrophes sur les domaines du trafic de migrants, des trafics transfrontaliers et du terrorisme.

Description de la mission

Objectifs de la mission

La mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Axe 2, plus particulièrement dans le renforcement capacitaire de l'office central de répression du trafic illicite des stupéfiants (OCTRIS) de la Police nationale, il s'agira de former des personnels appartenant aux unités de terrain afin de les spécialiser dans le domaine de la surveillance physique, formation

qui permettra aux fonctionnaires de cette unité d'être mieux outillés dans les surveillances et les filatures policières. La mission de formation devra apporter une meilleure maîtrise des connaissances techniques et des habiletés requises à ce type d'action. Les enquêteurs se familiariseront avec les concepts, les théories et les méthodes de surveillance physique applicables dans les opérations policières.

Deux experts internationaux issus d'une force de sécurité spécialisée européenne animeront la formation et accompagneront de façon pratique durant deux semaines 10 agents de l'OCRTIS au travers de présentation de la matière, d'exercices de filatures réalistes de plus en plus complexes devant aboutir au démantèlement complet d'un réseau criminel fictif selon les standards de surveillance en vigueur dans les polices des pays de l'UE.

Stratégie de pérennisation

Cette formation correspond à une nécessité de spécialisation des unités de terrain de la police nationale notamment dans la lutte contre les réseaux criminels.

Résultats prévus

À l'issue de la mission :
Les personnels formés sont en mesure de suivre à pied ou en voiture les membres d'un réseau criminel, en agglomération urbaine ou en milieu rural d'effectuer une contre-filature et dépistage, observer de l'intérieur et de l'extérieur.
Les agents seront formés sur les filières, la rédaction de rapports de surveillance détaillé, de recueillir les informations utiles à caractère judiciaire, d'utiliser les équipements technologiques mis à leur disposition et d'intervenir en sécurité dans une situation de flagrant-délit.

Description des tâches des experts

Les experts établiront un plan d'action de formation pour les 9 jours de formation en y incluant un scenario réaliste et progressif dans la difficulté, en rapport avec une situation de trafic de stupéfiant décliné quotidiennement sur le terrain (ville de Dakar et environs) par les stagiaires sous la supervision des experts.

A l'issue de chaque journée, les experts « débrieferont » l'exercice.

Les experts établiront des fiches de suivi individuelles afin d'évaluer la bonne acquisition des connaissances des stagiaires tout au long des exercices de terrain. Dix stagiaires sont concernés par l'action, issus de l'OCRTIS.

Le plan masse de la formation ainsi que l'ensemble des supports pédagogiques présentés par les experts (le cas échéant) sont transmis par voie électronique avant le démarrage de l'action à z.genevee@poc-senegal.eu (voir échéancier ci-dessous).

Livrables attendus

	Nom du livrable	**Descriptif**	**Date de livraison**
1	Programme	Contenu détaillé et quotidien des activités prévues/plan masse	01/07/2024
2	Powerpoint/supports	Projetés ou distribués en appui de la formation	01/07/2024
3	Fiches individuelles	Totalité des fiches individuelles d'évaluation des stagiaires	19/07/2024
4	Liste de présence	Liste quotidienne d'assiduité signée par les stagiaires	19/07/2024
5	Evaluation de la formation	Questionnaire renseigné par les stagiaires relatif à la qualité de la	19/07/2024

		formation	
6	Rapport de fin de mission	Situation de départ, évaluation, activités menées, résultats obtenus et préconisations	25/07/2024

Organisation de la mission

Transports et déplacements

CIVIPOL prend en charge les billets d'avion aller-retour en classe économique transmis aux experts dès leur contractualisation. Les cartes d'embarquement aller et retour devront être conservées et remises à l'équipe projet du POC II à Dakar.

Les déplacements des experts ne sont pas pris en compte par le projet et sont à leur charge y compris ceux de l'aéroport jusqu'à leur lieu d'hébergement.

Séjour et hébergement

Les experts perçoivent une indemnisation forfaitaire par nuitée. Il leur appartient d'effectuer eux-mêmes la réservation de leur hôtel et le paiement de la facture totale. Il en est de même pour leur restauration et leurs frais personnels. L'équipe projet du POC II à Dakar se tiendra à disposition des experts et leur fournira toutes les informations utiles en sa possession.

Aucun autre frais ne peut être engagé par les experts au nom du projet ou de CIVIPOL sans l'accord préalable de la coordination du projet POC II.

La logistique nécessaire à l'accomplissement de leur mission sera mise à disposition des experts par l'équipe projet du POC II sur le site même de la formation.

Profil des experts

- Être membre d'une force de sécurité intérieure de carrière (Police) avec au minimum 10 années d'expérience professionnelle ;
- Appartenir à une unité opérationnelle spécialisée dans l'intervention, la surveillance et les filatures à caractère judiciaire ;
- Maîtriser parfaitement la langue française ;
- Être qualifié ou avoir une expérience en formation dans le domaine visé ;
- Avoir déjà assuré des formations à l'étranger notamment en Afrique serait un atout.

Divers

Date limite de candidature le 24 juin à 12h

Le point de contact au niveau du siège du POC II à Dakar est Zakiya GENEVEE z.genevee@poc-senegal.eu (tel. 00 221 78 467 72 06).

